

# ACTION URGENTE

## BAHREÏN. UN PRISONNIER DÉCRIT LES ACTES DE TORTURE SUBIS DEVANT UN TRIBUNAL

**Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb, ancien président de l'Association des enseignants de Bahreïn (BTA), a raconté en détail les actes de torture et autres mauvais traitements qu'il a subis devant un tribunal. Amnesty International demande sa libération immédiate et sans condition.**

Le procès en appel de **Jalila al Salman** et **Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb**, respectivement ancienne vice-présidente et ancien président de la BTA, a repris le 2 avril 2012. Deux audiences ont eu lieu le 9 janvier et le 19 février 2012. Pendant l'audience du 2 avril, Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb a raconté pour la première fois depuis le début du procès comment il avait été torturé et maltraité. Il a notamment reçu des coups alors qu'il était suspendu par les bras et les jambes, ses membres étant attachés derrière son dos. Il a expliqué au tribunal qu'il avait été torturé dans différents endroits, y compris à la prison de Gurein, pendant les semaines qu'il a passées à l'isolement. Il a ajouté avoir été battu par une infirmière dans l'ambulance qui l'emmenait au complexe médical de Salmaniya, où il devait recevoir des soins pour les blessures causées par les actes de torture qui lui ont été infligés au début de sa détention l'année dernière.

Au cours de précédentes audiences, cet homme a été envoyé pour examen auprès d'un organe médico-légal composé d'employés de l'université du Golfe et du ministère de la Santé, ainsi que d'un médecin légiste rattaché au parquet. Son avocat a contesté l'impartialité de cette équipe, mais le juge a rejeté la plainte. Cependant, les personnes devant constituer ce groupe n'ont pas encore été désignées et l'examen de Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb n'a pas encore eu lieu. L'avocat de ce dernier a demandé au juge que son client soit libéré sous caution, mais cette requête a été refusée et le procès a été ajourné au 2 mai.

Amnesty International pense que Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb et Jalila al Salman n'ont ni utilisé, ni prôné la violence pendant les mouvements de protestation de février et mars 2011, et les autorités n'ont présenté aucun élément prouvant le contraire pendant le procès. L'organisation considère ces deux personnes comme des prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exercé de façon pacifique leur droit à la liberté d'expression et de réunion.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à relâcher Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb immédiatement et sans condition car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et de réunion ;
- priez-les instamment d'abandonner sans délai toutes les charges pesant sur Jalila al Salman, étant donné qu'elle est jugée seulement pour avoir exercé de façon pacifique son droit légitime à la liberté d'expression et d'association ;
- demandez-leur de diligenter immédiatement une enquête minutieuse et impartiale sur les allégations de torture et d'autres mauvais traitements, à en rendre les conclusions publiques et à traduire les responsables présumés en justice.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 15 MAI 2012 À :

#### Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa  
Office of His Majesty the King  
P.O. Box 555  
Rifa'a Palace, al-Manama, Bahreïn  
**Fax : +973 176 64 587**

**Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*  
(Votre Majesté, dans le corps du texte)**

#### Premier ministre

Prince Khalifa bin Salman Al Khalifa  
Office of the Prime Minister  
P.O. Box 1000, al-Manama, Bahreïn  
**Fax : +973 175 33 033**

**Formule d'appel : *Your Highness, /*  
Monsieur le Premier ministre,**

#### Ministre de la Justice et des Affaires islamiques

Shaikh Khalid bin Ali bin Abdullah Al Khalifa  
Ministry of Justice and Islamic Affairs  
P.O. Box 13, al-Manama, Bahreïn  
**Fax : +973 175 31 284**

**Formule d'appel : *Your Excellency, /*  
Monsieur le Ministre,**

**Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la huitième mise à jour de l'AU 227/11. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE11/057/2011/fr>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## BAHREÏN. UN PRISONNIER DÉCRIT LES ACTES DE TORTURE SUBIS DEVANT UN TRIBUNAL

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 29 mars 2011, plus de 40 agents de sécurité ont fait une descente chez Jalila al Salman, à Manama, la capitale du pays. Cette femme aurait ensuite été emmenée à la Direction des enquêtes criminelles dans la même ville, où elle aurait été maltraitée et insultée. Elle y est restée huit jours avant d'être transférée vers un centre de détention pour femmes à Issa, à la périphérie de Manama, où elle a été maintenue à l'isolement pendant 18 jours. Elle a ensuite été placée dans une cellule qu'elle partageait avec d'autres femmes au sein de la même structure. Elle a été libérée sous caution le 21 août après avoir passé plus de cinq mois en détention. Le 25 septembre, le Tribunal de première instance pour la sûreté nationale, une juridiction militaire, l'a condamnée à trois ans d'emprisonnement. Son procès en appel devant une cour d'appel civile a démarré le 11 décembre dernier.

Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb a été arrêté le 6 avril 2011 après une descente effectuée chez son oncle, qui a lui aussi été interpellé avant d'être libéré 72 heures plus tard. La famille de Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb n'a appris où il se trouvait qu'au bout de 24 jours. Cet homme a passé 64 jours en détention à l'isolement, durant lesquels il affirme avoir été torturé. Sa famille et son avocat n'ont été autorisés à le voir que lors de la première audience de son procès, le 7 juin dernier. Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb est maintenu en détention depuis son arrestation. Le 25 septembre, le Tribunal de première instance pour la sûreté nationale l'a condamné en même temps que Jalila al Salman à 10 ans de réclusion. Son procès en appel devant une cour d'appel civile a également démarré le 11 décembre dernier.

Ces deux personnes ont été déclarées coupables d'avoir usé de leur position au sein de la BTA pour appeler à une grève des enseignants, interrompu le processus d'enseignement, incité à la haine envers le régime, tenté de renverser le système dirigeant par la force, détenu des tracts et diffusé de fausses rumeurs et informations, entre autres chefs d'inculpation.

La Commission d'enquête indépendante de Bahreïn a été instaurée par décret royal du 29 juin ; elle a pour mission d'enquêter sur les violences commises pendant les manifestations de février et mars 2011, ainsi qu'au cours des mois suivants. Elle a publié un rapport complet le 23 novembre, dans lequel elle évoque des centaines de cas, notamment ceux de manifestants battus par les forces de sécurité, de militants chiites de l'opposition arrêtés arbitrairement en masse et de nombreuses victimes de torture, dont cinq sont décédées en détention des suites de ces sévices. Au total, au moins 46 personnes auraient trouvé la mort dans le cadre des manifestations, dont cinq membres des forces de sécurité. Le rapport exhorte le gouvernement bahreïnite à créer immédiatement un organe indépendant composé de représentants de la société civile, de l'opposition et du gouvernement, à superviser la mise en place des recommandations de la Commission d'enquête indépendante, à introduire des réformes législatives pour garantir la conformité des lois avec les normes internationales relatives aux droits humains, et à amener les responsables présumés à rendre des comptes pour les atteintes commises.

Noms : Mahdi Issa Mahdi Abu Dheeb (h) et Jalila al Salman (f)

Action complémentaire sur l'AU 227/11, MDE 11/021/2012, 3 avril 2012

